



**Évolution des relations économiques franco-Africaines et du franc CFA de l'ère précoloniale à aujourd'hui : Bilan et perspectives.**

**Evolution of Franco-African economic relations and the CFA franc from the pre-colonial era to today: Assessment and prospects.**

**OUGUEHI Kuebo Pierre**

Enseignant chercheur

Université Félix Houphouet Boigny de COCODY

Cote d'Ivoire

**[pierreouguehi@yahoo.fr](mailto:pierreouguehi@yahoo.fr)**

**Date de soumission :** 30/12/2022

**Date d'acceptation :** 16/02/2023

**Pour citer cet article :**

OUGUEHI K (2023) « Évolution des relations économiques franco-Africaines et du franc CFA de l'ère précoloniale à aujourd'hui : Bilan et perspectives », Revue Internationale du chercheur «Volume 4 : Numéro 1» pp : 527 - 554

## Résumé

Les relations franco-africaines émanent des relations euro-africaines. Elles sont aujourd'hui à une nouvelle dimension. Des relations commerciales de départ, elles ont subi une transformation au fil du temps, passant par le commerce des esclaves, la création et les exploitations des colonies avant d'arriver aux relations économiques et monétaires. Vu sous les différents angles de développement de ces relations, la France a toujours occupé la position de centre. Même l'accession aux indépendances des pays africains n'a rien changé dans le fond. Ils sont restés les principaux pourvoyeurs de matières premières pour les industries de l'ex-colonisateur; non industrialisés et sans une monnaie propre à eux, constituant ainsi la périphérie. La gestion du franc CFA, la monnaie commune à 14 pays africains, est assurée par l'ex-colonisateur qu'est la France. Depuis la dévaluation de cette monnaie en 1994, des voix s'élèvent, réclamant l'autonomie monétaire vis-à-vis de la France. Ce qui représenterait un nouveau départ conditionné par une politique structurelle axée sur l'agriculture et l'industrie et la création d'une monnaie unique de la zone CEDEAO.

Cet article a pour objectif principal d'examiner les relations économiques et monétaires franco-africaines et de les projeter dans le futur. Ces relations resteront-elles en l'état actuel ou connaîtront-elles des bouleversements fondamentaux futurs?

**Mots clés:** franc CFA; politique monétaire zone franc; compte d'opérations; relations économiques franco-africaines; économie coloniale française

## Abstract

Franco-African relations stem from Euro-African relations. They are now at a new dimension. From the trade relations of the beginning, they underwent a transformation over time, going through the slave trade, the creation and exploitation of the colonies before arriving at economic and monetary relations. Seen from the various angles of development of these relations, France has always occupied the position of center. Even the accession of African countries to independence did nothing to change the substance. They remained the main suppliers of raw materials for the industries of the ex-colonizer; not industrialized and without a currency of their own, thus constituting the periphery. The CFA franc, the common currency of 14 African countries, is managed by the former colonizer France. Following the devaluation of this currency in 1994, voices were raised demanding monetary autonomy for these countries; and this policy will no more be monitored by France. This would represent a new start conditioned by a structural policy focused on agriculture and industry and the creation of a single currency of the ECOWAS area.

The main objective of this article is to examine Franco-African economic relations and project them into the future. Will these relationships remain as they are or will they experience fundamental changes in the future?

**Keywords:** CFA franc; monetary policy zone franc; operations account; Franco-African economic relations; French colonial economy.

## Introduction

Les premiers contacts franco - africains ne peuvent se dissocier des premiers contacts entre le continent noir et les premiers aventuriers (navigateurs) européens qui remontent au 15<sup>ème</sup> siècle. Cependant avec l'évolution dans le temps, des poches de cristallisation des pays européens ont été constatées dans des contrées africaines, surtout sur les côtes, dont ces européens se réclamaient volontiers la possession.

C'est ainsi que de la recherche de l'or et des épices jusqu'à la création et l'exploitation des colonies, en passant par les quatre siècles de commerce des hommes (commerce des esclaves), nous avons assisté à une installation progressive des européens qui a d'abord commencé sur les côtes avant de s'étendre au hinterland (arrière-pays). Coquery-Vidrovitch (2016).

Cependant, il faut mentionner que l'approche de l'Afrique s'est faite à pas de tortue, c'est-à-dire lente et progressive.

Elle a d'abord commencé par la découverte des îles situées entre l'Europe et l'Afrique; celles-ci ont servi de points d'appui indispensables à ces navigateurs pour leur avancée vers la destination Afrique. Ensuite la découverte de nouvelles techniques de navigation telles que la boussole et l'invention de la rame de même que l'utilisation des armes à feu ont non seulement augmenté la célérité de navigation, mais ont aussi procuré plus de sécurité à ces navigateurs.

Ainsi à travers les premiers contacts avec Ca Da Mosto au Sénégal (1450) Barthélémy Diaz à El Mina (1481) et au Cap de Bonne Espérance (1487), un pont était ainsi créé entre l'Afrique noire et l'Europe pour des relations qui allaient parfois prendre des tournures dramatiques, mais qui ont su se maintenir jusqu'à nos jours (Ki-Zerbo, 1981).

Ces relations étant au premier abord commerciales, il fallait trouver un moyen d'échange qui sied à tous. Il y a d'abord eu les cauris qui ont servi de moyens de paiement, ensuite l'or, les bandes d'étoffe, le cuivre, la barre de fer, le pain de sel et un peu plus tard sont apparues les pièces de monnaie suivies des billets de banque. Tous ces moyens de paiement sont présentés au musée de la monnaie de la BCEAO.

Dans cette intervention, qui est un bref rappel historique et ensuite une projection de la situation monétaire des pays africains dans le futur, nous allons examiner les relations économiques qui nous conduisent des premiers contacts économiques jusqu'à la dévaluation. Ce qui nous situera sur l'apport de ces relations aux économies africaines de la zone francs ; et

ensuite nous nous emploierons de voir les perspectives d'avenir des PAZF sur le plan économique. En d'autres termes, quel bilan économique présentent ces relations pour les états africains ? Et quel avenir pouvons nous envisager, par ces relations, pour ces pays?

Comme hypothèse nous disons que le support de ces rapports économiques est le maintien et l'application du modèle de développement « Centre - périphérie » ; où le rôle de « centre » incombe à la France et les pays africains sont confinés dans le rôle de « périphérie ». En d'autres termes, les pays africains n'ont pas connu d'autonomie sur le plan économique dans ces relations économiques.

Dans la progression de notre intervention, la Section 1 passera en revue ce qui a déjà été écrit sur notre domaine d'intervention. La section 2 traitera des premiers contacts économiques euro – africains et leur contenu, suivies en section 3 des relations économique et financières à l'ère coloniale; après quoi nous rappellerons les conditions de création de la zone franc et du franc CFA à la section 4. Les difficultés économiques des pays de la zone CFA seront examinées à la section 5 ; un bilan des relations sera fait et une projection dans l'avenir pour les PAZF sera aussi envisagée dans cette même section. Enfin suivra la conclusion.

### **1. Revue de littérature**

plusieurs écrits couvrent ce domaine dans lequel nous intervenons. Aussi serait-il prétentieux de notre part de vouloir l'exhaustivité de cette panoplie de littérature. Cependant, nous avons essayé de classer notre littérature en trois groupes :

- le premier groupe d'auteurs dépeint l'organisation des colonies, leurs exploitations et va parfois au-delà en retraçant l'histoire de l'Afrique.
- le deuxième groupe de notre littérature met en exergue les effets de la colonisation
- le troisième groupe se penche sur les effets du franc CFA et sur les perspectives d'avenir des pays de la zone franc.

Le premier groupe met en exergue, comment les colonisateurs ont organisé et structuré l'exploitation des colonies. C'est dans cet élan que Ki-Zerbo (1981) nous enseigne sur la constitution des zones typiques agricoles en Afrique Occidentale Française. D'autres méthodes d'exploitation telles que les méthodes fiscales et aussi l'utilisation de la main-d'œuvre forcée ont été présentées (Austin, 2010). Coquery-Vidrovitch (2016) retrace toute l'histoire africaine, des peuples, des structures sociales et autres effets coloniaux qui ont induit des transformations sociales en Afrique subséquentement. Ekanza (2006) nous décrit la transformation de la couche sociale, de la politique et de l'économie africaine comme étant un



double héritage. Il faisait allusion à ce que la colonisation nous a laissé et ce qui est resté des sociétés africaines après l'accession aux indépendances.

Dans le deuxième groupe de littérature, il y a des auteurs qui négligent le rôle de la colonisation dans la déstabilisation des structures sociales africaines (Piault, 1985 ; Chauvon et Dozon, 1985) et ceux qui critiquent la colonisation d'avoir été à la base du déséquilibre tant social, politique qu'économique (Ekanza, 2006). Pourtier (2006), dans une analyse sans parti pris ni complaisance, fait ressortir les bienfaits, mais aussi les tares de la colonisation pour les états africains.

Le troisième groupe de littérature se penche sur les effets de la mise en place de la politique monétaire dans les pays africains de la zone franc.

Guillaumont S.J & Guillaumont P., (2017) trouvent que, lorsque la monnaie d'ancrage qu'est l'Euro fluctue, cela agit sur le Franc CFA. Ils justifient la fixité du taux de change, qui, selon eux, a entraîné une discipline au niveau de la politique monétaire de la zone franc. C'est pourquoi il est compréhensible que la France ait un droit de regard sur la gestion monétaire du franc CFA. Ils ajoutent que la garantie du FCFA par la France confère une certaine crédibilité à cette monnaie. Nubukpo.(2012) abonde dans le même sens en disant que la mise en œuvre d'un dispositif de gestion monétaire a instauré une stabilité pendant très longtemps. Mais cela a aussi entraîné des lacunes.

Ces lacunes sont aussi relevées par Guillaumont S.J & Guillaumont P., (2017). En effet, ils expliquent que la parité FCFA-Euro pourrait être remise en cause, en cas d'appréciation de l'Euro et une baisse drastique des prix des produits d'exportation. Ils suggèrent qu'il faudra permettre un taux de change flottant. Ils reconnaissent que cela ne sera pas facile, car un changement de parité se fait à l'unanimité. Or cette unanimité paraît difficile à avoir compte tenu du fait que les pays de la zone franc ne subissent pas les chocs de manière homogène. C'est pourquoi ils trouvent qu'il serait aussi bien d'ancrer le franc CFA à un panier de devises ou simplement permettre une bande de fluctuations du cours de change autour de la parité.

La politique monétaire dans son application actuelle ne permet pas un développement endogène, sinon qu'elle permet de maintenir l'inflation à un niveau bas. Or une inflation un peu élevée inciterait le marché des biens et services et de l'emploi (Tinel, 2016). La politique monétaire du franc CFA s'obstine à octroyer une stabilité aux prix ; ce qui ne favorise pas le développement de l'activité économique (Yaoudey, 2021). Tinel (2016) avance que le système monétaire de la zone CFA favorise une dépendance de l'extérieur à travers les marchés internationaux de matières premières. Toujours pour Tinel (2016) les exportations

sont assujetties au taux de change entre l'Euro et le Dollar, lequel taux ne peut être influencé par la politique monétaire des banques des zones CFA. Enfin, il trouve que les réserves en devises au trésor français sont tenues à un niveau plusieurs fois supérieur au niveau requis, privant ainsi l'économie de moyens de financement qui pouvaient booster les activités productives.

## **2. Des premiers contacts économiques euro - africains à l'esclavage.**

Comme nous l'avons dit plus haut, les premiers contacts entre les européens et les africains datent du 15<sup>ème</sup> siècle. Si les européens ont bravé tous les dangers que renfermait l'océan atlantique à cette époque-là pour se rendre en Afrique, c'est qu'ils avaient quelque chose en vue. En d'autres termes, on veut bien savoir ce qui a ainsi motivé les européens à tant risquer leur vie.

### **2.1 L'objectif des premiers européens.**

Les premiers européens venus en Afrique étaient principalement à la recherche des épices et secondairement à la recherche des chrétiens. Cependant nous retiendrons le premier objectif pour dire que les européens, voulant se débarrasser des intermédiaires arabes dans leurs relations commerciales avec l'Asie, ont décidé de se rendre personnellement en Asie en contournant l'Afrique (Ki-Zerbo, 1981). C'est dans cette tentative qu'ils se sont finalement rabattus sur l'Afrique.

En effet les européens importaient des produits (épices, soie etc.) de l'Asie, qui, avant d'arriver en Europe, devaient transiter entre les mains de plusieurs intermédiaires dont les plus nombreux étaient les arabes. Cela majorait énormément les prix de ces épices une fois en Europe. Comme les prix de ces denrées devenaient de plus en plus élevés, les européens ont décidé de se rendre en Asie, mais cette fois-ci en se passant des arabes. C'est ainsi qu'ils empruntent la seule voie qui leur restait, qui est de contourner l'Afrique. Ainsi se combinaient l'idée du christianisme et du commerce; car à côté des épices, les européens étaient aussi à la recherche de chrétiens (comme nous l'avons déjà mentionné plus haut).

### **2.2 Les produits échangés.**

Au cours de leurs échanges commerciaux, les européens proposaient de la pacotille et de l'alcool aux africains et recevaient en retour de la poudre d'or, la sève d'hévéa, les ivoires et le poivre. Ces moyens de paiements faisaient énormément défaut aux Européens pour faire face

aux coûts de leurs importations d'Asie (piment, poivre, gingembre, étoffes de valeur telles que la soie et l'indigo).

Avec le temps, il arriva un moment où les européens eurent à acheter les premiers esclaves qu'ils revendirent facilement en Europe en ce temps-là. ils se sont donc aperçu qu'à côté des produits cités plus hauts, ils pouvaient réaliser des gains avec le commerce des esclaves (Ki-Zerbo, 1981).

### **2.3 La découverte de l'Amérique et la traite des Noirs.**

Comme nous pouvons le remarquer, le commerce des esclaves a précédé la découverte de l'Amérique (1492) par Christophe Colomb. C'est donc à raison que l'on peut se poser la question de savoir comment le commerce des esclaves a débuté entre l'Europe et l'Afrique, et a pu s'étendre aux Amériques.

Ki-Zerbo (1981) nous éclaire sur ce point. À la conquête de l'Amérique, les populations autochtones avaient été anéanties et celles qui se trouvaient sur les côtes ont été forcées au travail sous les plantations créées en ces temps-là. Il s'en suivit parmi cette population un taux de mortalité très élevé au vu duquel l'idée de les remplacer par les africains plus résistants et plus forts physiquement fut adoptée par les européens; surtout que les africains vivent dans les mêmes conditions climatiques que les populations américaines. C'est ainsi que la vente des esclaves, qui se faisait seulement en Europe s'étendit aux Amériques.

Au début, les Espagnoles, propriétaires des plantations, s'adressaient aux Portugais pour leurs approvisionnements en esclaves, car ceux-ci avaient le monopole du commerce avec le continent africain. Ce monopole a été octroyé aux Portugais par le pape NICOLAS V en 1454 (Ki-Zerbo, 1981). Vu que le commerce était lucratif, tous les pays européens ont créé leur compagnie pour cette activité, surtout que le monopole accordé aux Portugais n'avait pas le respect des autres pays (Hollande, France et Angleterre).

A côté de la traite des noirs, les Européens continuaient la pratique du commerce normal des produits habituels. En retour ils proposaient aux africains la même pacotille et l'alcool qu'au début de leurs relations commerciales. Cependant la pacotille perdait de plus en plus de ce qui pouvait être appelé valeur; car elle n'en avait pas. Tout cela devait concourir, côté européen, à réaliser un profit maximal. „En contrepartie de l'achat de captifs et afin de permettre une moindre sortie de l'argent, des objets divers étaient échangés (fusils, armes blanches, eaux-de-vie « indiennes », ustensiles de cuisine, petits coquillages). Les despotes africains aimaient

aussi les vieux uniformes rutilants du siècle précédent, les tricornes galonnés. Par ailleurs les alcools vitrioliques étaient sur tous les lieux de traite (Lemesle, 1998).

L'esclavage a battu son plein jusqu'au 19<sup>ème</sup> siècle, siècle pendant lequel il a été aboli après 4 siècles de pratique intense.

Toutefois, l'abolition de l'esclavage n'a pas marqué la fin des relations économiques euro - africaines; au contraire, c'est le début d'une ère nouvelle avec les relations économiques d'une autre espèce; puisque l'exploration du continent africain a continué et cela a abouti à la colonisation.

### **3. Les relations économiques et financières à l'ère coloniale**

Il y a deux faits majeurs qui vont donner une autre tournure aux relations économiques euro - africaines après la fin de l'esclavage. D'abord, il y a eu la révolution industrielle au 18<sup>ème</sup> siècle en Europe; ce qui a amélioré les techniques de production et a conduit à la production de masse. Il fallait par conséquent trouver des marchés pour écouler le surplus de production. L'Afrique, avec laquelle l'Europe avait déjà tissé des liens, représente un marché voire un débouché approprié. Ensuite, il y a les produits tropicaux découverts en Amérique Latine tels que le café, le cacao la banane, l'ananas etc., ou ceux trouvés sur place en Afrique (bois, hévéa), que chaque colonisateur voulait implanter dans ses territoires conquis et (ou) en contrôler l'exploitation ; car ces produits devaient servir de matières premières aux industries métropolitaines.

Pour parvenir à leur fin, les colonisateurs ont introduit un système économique dans leurs zones respectives. Dans cette intervention, nous insisterons sur le système économique colonial français, qui n'est pas, dans le fond, différent des autres systèmes coloniaux.

#### **3.1 L'organisation du système économique et financier colonial français.**

A la conférence de Berlin de 1885, il a été clairement défini, quelle partie du continent africain devait revenir à quelle puissance coloniale précise. C'est donc à raison que la conférence de Berlin porte aussi le nom de la conférence du partage de l'Afrique.

Après la conférence, la France commença à organiser ses colonies en les divisa en deux grandes entités : l'Afrique Occidentale Française (A.O.F) qui avait pour capitale Dakar, l'actuelle capitale du Sénégal, et l'Afrique Équatoriale Française (A.E.F) avec capitale Brazzaville, l'actuelle capitale congolaise.



L'A.O.F couvrait toute la partie occidentale de l'Afrique; n'y faisaient pas partie les colonies anglaises (Gambie, Sierra-Léone, Ghana), le Liberia et le Togo (colonie allemande), la Guinée Bissau (colonie portugaise). Le système économique en A.O.F était composé de banques, de maisons de commerce et d'exploitations agricoles que reliaient d'un bout à un autre des voies de communication.

### **3.1.1 Le système financier colonial.**

L'activité économique coloniale reposait sur un système monétaire et financier bien organisé avec en première ligne une banque d'émission.

La première banque d'émission (banque centrale) de l'Afrique occidentale Française est la banque du Sénégal créée par décret impérial en 1853. Elle entra en activité en 1855 et avait son siège à St-Louis (actuel Sénégal). Cette banque cessa d'émettre en 1901 au profit de la Banque de l'Afrique de l'Ouest (B.A.O); celle-ci commença ses activités en 1901 et sa zone d'émission couvrait toute l'A.O.F et l'A.E.F. En 1918, à la fin de la première guerre mondiale, la zone d'émission de la B.A.O est étendue au Togo et au Cameroun. Cela perdure jusqu'en 1955. Entre temps, en 1945, la France avait créé des monnaies coloniales avec le franc des Colonies Françaises d'Afrique (CFA), le franc des Colonies Françaises du Pacifique (C.F.P.) etc.

A partir de 1955, nous aurons l'institut d'émission de l'Afrique Occidentale Française et du Togo en lieu et place de la B.A.O. Cet institut émettra jusqu'au début des indépendances (1961). A partir de 1962 un traité constituant l'union monétaire ouest africaine (UMOA) crée la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et lui confie le pouvoir exclusif d'émission monétaire sur le territoire des états membres.

Ces différentes banques d'émission qui se sont succédées jusqu'aux indépendances avaient pour premier devoir de soutenir les établissements financiers coloniaux (banques commerciales et établissements de crédits) dont les plus dominants étaient la Banque Commerciale Africaine (B.C.A), la Banque Française d'Afrique (B.F.A), le Crédit Agricole (C.A).

### **3.1.2 Les établissements de commerce.**

Ces banques commerciales dans les colonies françaises avaient pour principal but de soutenir les établissements commerciaux installés dans les colonies et dont les maisons mères étaient dans les villes de la métropole. Ces établissements avaient pour rôle de collecter les produits d'exportation émanant des colonies ou/et d'importer les produits demandés dans les colonies

(savons, alcool, produits pétroliers etc.). La combinaison de ces deux activités procurait à ces établissements d'énormes profits.

Les établissements les plus en vue étaient la Compagnie Française de l'Afrique de l'Ouest (C.F.A.O.) , la Compagnie Industrielle et commerciale Africaine (C.I.C.A.) la Société Commerciale de l'Ouest Africain (S.C.O.A), Unilever, Peyrissac, Maurel et Prom.

Ces compagnies ou établissements commerciaux occupaient au maximum „l'espace“ français de l'Afrique pour empêcher les autres puissances d'y avoir accès. Cet espace est devenu de nos jours le précarré français.

### **3.2 Les voies de communication et l'exploitation des produits d'exportation**

#### **3.2.1 Les voies de communication**

Pour mieux pénétrer le hinterland, soit pour y livrer la marchandise, soit pour y exploiter une quelconque ressource économique, il fallait créer des voies d'accès à ces contrées-là. C'est ainsi que nous avons eu quelques appontements sur la côte qui servaient de ports. A cela s'est ajoutée la construction des voies ferroviaires. Comme exemples nous avons les voies Dakar - Niger, Conakry - Kakan, Dahomey - Niger et Abidjan – Niger. Il y eut aussi l'ouverture des routes. En Afrique Occidentale Française, il y avait en 1940 plus de 100.000 km de route praticable en toute saison. Toutes ces infrastructures ont été réalisées avec une main-d'œuvre recrutée dans le cadre des travaux forcés, (Ki-Zerbo, 1981).

Ces différentes voies de communication servaient, comme nous l'avons déjà mentionné plus haut, soit à acheminer les produits importés aux marchés de l'hinterland à partir des côtes, soit ramener les produits d'exportation, essentiellement des produits des produits agricoles et forestiers (bois, hévéa) des plantations ou des sites d'exploitation vers les entrepôts situés pour la plupart sur les côtes.

#### **3.2.2 L'exploitation des cultures d'exportation.**

Le système économique colonial reposait aussi sur l'exportation des produits des colonies vers la métropole. Ces produits étaient essentiellement agricoles en majorité et devaient servir de matières premières aux industries de transformation situées dans la métropole. La division des colonies en zone de production spécialisée a permis une exploitation efficace de ces produits. Il y avait dans ces zones des compagnies pour organiser les activités de production. Entre autres nous avons: pour la production de café et cacao la Société des Plantations Réunies de l'Ouest Africain (S.P.R.O.A); pour la production du coton, du riz de l'arachide et

du céréale l'Office du Niger; la Compagnie de Mines de Sigouri pour l'exploitation du diamant et or etc.; le caractère commun à toutes ces sociétés était qu'elles utilisaient une main-d'œuvre forcée fournie par l'administration coloniale. Par exemple l'introduction du café et du cacao en Côte-d'Ivoire s'était heurtée au tout début à la résistance des autochtones employés de manière forcée sous les plantations.

Ainsi les différentes zones de production en A.O.F étaient le Sénégal et le Soudan (actuel Mali) pour l'arachide; la Haute Volta (actuel Burkina) et le Soudan pour le coton; le Soudan et le Niger pour le riz; la Guinée pour la banane et les mines d'or; La Côte-d'Ivoire et la Guinée pour le café, le cacao et le caoutchouc; la Côte-d'Ivoire pour le bois; le Dahomey (actuel république du Bénin) pour l'huile de palme (Ki-Zerbo, 1981). Le tableau 1 nous décrit l'évolution de la production de l'arachide au Sénégal à titre d'exemple.

**Tab. 1: Exportation de l'arachide (moyenne coque annuelle en milliers de tonnes) dans les colonies françaises**

Périodes	1884-89	90-99	1900-09	10-19	20-29	30-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64
Production exportée	32	68	146	216	374	440	244	392	435	670	770

(source: Samir Amin „l'Afrique de l'ouest bloquée. L'économie politique de la colonisation 1880-1970“. Édition de Minuit, 1971. Extrait de Alain Sidot „colonisation et sous-développement .)

Pendant cette exploitation, les termes de l'échange n'étaient jamais égaux. La France prenait de ses colonies les matières premières à bon marché et y revendaient les produits finis à des prix exorbitants et en situation de monopole. Ces faits ont pour conséquences que la balance commerciale des colonies telle qu'établie par les autorités coloniales administratives d'alors demeurait déficitaire comme le montre le tableau 2.

**Tab. 2: balance commerciale de l'A.O.F (en million de francs) pendant la colonisation**

Années	1895	1900	1905	1910	1915	1920	1925	1930	1935	1940
B.C	- 6,3	- 8,4	- 40,7	- 27,9	+ 16,0	- 65,3	- 215,9	- 288,9	+ 29,0	- 110,0
Années*	1945	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958
B.C	-8,9	-224,1	-452,8	- 419,4	- 166,6	-163,7	- 278,0	- 135,0	- 342,0	- 127,0

source: Alain Sidot „colonisation et sous-développement“ p. 11

\* à partir de 1945 les valeurs sont en nouveau Franc; bien avant cette date prévalait l'ancien franc.

Lorsqu'intervient la 2ème guerre mondiale en 1939 (en pleine colonisation), l'Afrique a servi de réservoir de produits vivriers et d'hommes dans son soutien à la France. Sortie de cette guerre très affaiblie, la France devait faire face d'un côté aux défis économiques de l'après-guerre et de l'autre aux contestations croissantes de ses méthodes administratives de la part des élites africaines d'alors à travers leurs syndicats. La France devait aussi jouer un rôle prépondérant dans les nouvelles institutions qui venaient d'être créées à Bretton Woods aux États-Unis et qu'elle devait aussi ratifier. En 1945, pour répondre à tous ces défis, la France décida de relancer son économie en dévaluant le franc français (FF) qui prévalait sur tous les territoires sous sa tutelle par rapport au Dollar américain et à la Livre Sterling; en même temps, la France créa de nouvelles monnaies pour ces colonies. Ainsi naquirent le franc des Colonies Françaises du Pacifique (C.F.P.), la Piastre indochinoise et le franc des Colonies Françaises d'Afrique (CFA) (Messmer, 1998).

#### **4. La zone franc : création du franc CFA et fonctionnement de la zone**

##### **4.1 La création et évolution du franc CFA.**

C'est le franc CFA qui restera l'épine dorsale des relations économiques entre la France et ses colonies d'Afrique. La France concrétisait ainsi la création de la zone franc. Comme nous l'avons mentionné plus haut, l'émission de la monnaie en Afrique a débuté avec la première banque d'émission qui est la banque du Sénégal en 1855. Nous pouvons donc concevoir la création du franc CFA comme un retour à la case de départ.

Le franc CFA a été créé tout juste à la fin de la 2ème guerre mondiale le 26 Décembre 1945; ce jour correspond à la date de ratification des accords de Bretton Woods.

En plus des raisons purement économiques que nous avons mentionnées plus haut, la création des francs coloniaux avait des raisons politiques. En effet, ces francs étaient présentés d'une part comme une récompense pour les colonies françaises d'Afrique qui avaient combattu aux côtés de la France pendant la 2ème guerre mondiale et d'autre part ces francs coloniaux, particulièrement le franc des Colonies Françaises du Pacifique, devaient restaurer l'hégémonie française dans le Pacifique, car „les territoires d'outre mer avaient rompu tout lien économique et monétaire avec la France... et avaient vécu dans l'orbite économique, militaire et même démographique de l'Angleterre et des États-Unis; surtout que le Dollar y circulait librement » (Messmer, 1998).

A sa création, le franc CFA était lié au franc français par une parité fixe de 1FCFA = 1,70FF; cela a duré de 1945 jusqu'à Octobre 1948 où une dévaluation du franc français portait la parité à 1FCFA = 2,00 FF.

Dans la deuxième moitié des années 1950, souffla le vent des indépendances. Après une tournée du général De Gaulle pendant laquelle presque toutes les colonies françaises s'engageaient à vivre en communauté avec la France en 1958 (sauf la Guinée qui décida d'une indépendance immédiate), la France lançait le nouveau franc français en décembre de la même année; la parité passe à 1FCFA = 0,02 FF.

A cette même occasion, le franc des Colonies Françaises d'Afrique devient le franc de la Communauté Française d'Afrique pour l'Afrique Occidentale Française et le franc de la communauté Financière d'Afrique pour l'Afrique Équatoriale Française. Le franc CFA est donc la monnaie commune à ces deux communautés économiques et une des monnaies de la zone Franc avec le franc français (jusqu'en 2002) et le franc comorien.

C'est cette parité, en date depuis décembre 1958 avec le nouveau franc ou depuis octobre 1948 avec l'ancien franc, qui a été modifiée en 1994.

Aussi nous paraît-il opportun de présenter l'organisation de la zone franc, c'est à dire montrer brièvement le fonctionnement de cette zone monétaire.

#### **4.2 L'organisation de la zone franc**

Le franc CFA, en passant de la colonisation aux indépendances, a seulement changé d'interprétation mais pas de sigle. Il a aussi été maintenu au sein de la zone Franc créée en 1939 à l'aube de la deuxième guerre mondiale. Cela est intervenu en août 1939, il fut décrété l'inconvertibilité du franc et l'instauration d'un contrôle des changes interdisant toute opération commerciale entre „l'empire français „ et l'extérieur (Conte ;1994). Cette zone franc avait (a toujours) pour monnaie étalon le franc français qui a fait place aujourd'hui à l'Euro et pour monnaies satellitaires le franc CFA, le franc comorien le franc CFP, la Piastre indochinoise.

De nos jours, seuls le franc CFA, le franc comorien et le franc français (maintenant euro ) constituent la zone franc.

S'agissant des instituts d'émission que nous avons déjà présentés plus haut, il faut rappeler qu'en pleine guerre, la monnaie a été émise en Afrique par l'Afrique Française Libre (AFL); puis l'émission de la monnaie a été confiée à la Caisse Centrale de la France Libre (CCFL)

depuis Londres à partir de 1941. Cette caisse deviendra plus tard la caisse centrale de la coopération économique.

En 1955, il est créé un institut d'émission de la monnaie pour l'Afrique équatoriale française et le Cameroun. Cet institut sera plus tard remplacé en 1959 par la Banque Centrale des États de l'Afrique Équatoriale et du Cameroun (BCEAC). En 1972, une convention de coopération monétaire signée entre les états membres de la BCEAC et la France crée la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC).

Il ne faut pas omettre de signaler que jusqu'avant 1977 pour la BEAC et 1978 pour la BCEAO), les deux banques centrales avaient leur siège à Paris, en France. C'est à partir de ces dates qu'elles ont été transférées à Yaoundé (Cameroun pour la BEAC) et à Dakar (Sénégal pour la BCEAO).

Dans cette zone Franc, les deux banques centrales (BEAC et BCEAO) émettant le franc CFA et celle des Comores ont signé des accords avec la France reposant sur quatre (4) principes (Conte, 1994) :

- la convertibilité de la monnaie (CFA) garantie par le trésor français;
- la mise en commun des réserves de change sur un compte d'opérations;
- les parités fixes définies par rapport au franc français;
- la libre transférabilité des capitaux à l'intérieur de la zone.

Cependant, si la libre transférabilité des capitaux à l'intérieur de la zone n'a jamais posé de problèmes dans la forme, de même que les parités fixes définies par rapport au franc français, il n'en est pas de même pour la libre convertibilité de la monnaie des pays membres de la zone franc et de la mise en commun des réserves de changes sur un compte d'opérations; nous trouvons donc opportun d'examiner de près le contenu de ces deux derniers principes.

Dans notre démarche, nous aurons pour base d'analyse le franc CFA, monnaie commune à deux communautés économiques et émise par deux banques centrales différentes, notamment la BCEAO et la BEAC.

#### **4.2.1 La libre convertibilité du franc CFA.**

Ce principe dit que le trésor français convertit librement les francs émis par les deux banques centrales. Cette libre convertibilité est soumise aussi à la parité fixe du taux de change entre le franc français et le franc CFA avant l'euro et aujourd'hui entre l'euro et le franc CFA. Elle suppose aussi la liberté de transferts de fonds au sein de la zone.

Cependant, il n'y a pas de convertibilité totalement libre entre les deux zones d'émission du franc CFA.; en effet, depuis 1993, les deux banques centrales (BEAC et BCEAO) ont suspendu le rachat des billets (émis par ces banques) exportés hors de leur zone d'émission respective. En plus de cela, à l'intérieur de chaque zone d'émission la convertibilité se fait sur présentation de documents justificatifs. Par contre, lorsque les banques centrales s'adressent au trésor français pour des opérations de change, elles ne rencontrent aucun obstacle dans l'aboutissement de leur démarche.

Comme nous pouvons le constater, cette libre convertibilité ne concerne que les deux banques centrales dans leurs opérations de changes avec le trésor français. C'est pourquoi nous parlons de convertibilité partielle voire limitée.

#### **4.2.2 La centralisation des réserves de changes (ou le compte d'opérations).**

Ce principe est très déterminant dans la coopération financière et monétaire entre la France et les pays des zones CFA. C'est en fait l'épine dorsale de ces relations économiques et financières.

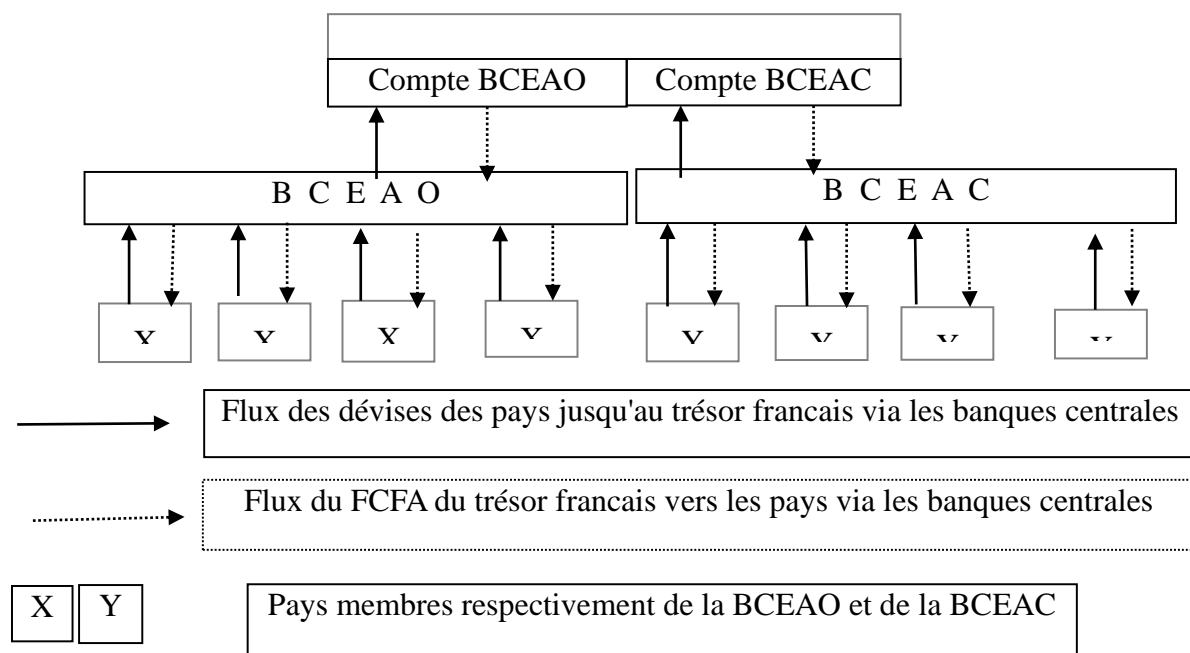
En effet, le principe de la centralisation des réserves de change stipule que „les avoirs extérieurs des banques centrales de chacune des zones (CFA) sont centralisés, au moins à hauteur de 50 % dans un compte ouvert auprès du trésor français. Cette centralisation permet l'exercice de la garantie illimitée du franc CFA par la France“ (Konaté, 2001)

Dans ce compte les pays de chaque zone ont un rôle de compensateur. Lorsqu'un pays (d'une zone) a un solde extérieur créditeur et un autre pays (de la même zone) a un solde débiteur, le pays au solde créditeur doit combler le solde débiteur de l'autre pays; on obtient ainsi une sorte de solde „général“ de chacune des banques centrales. Après cette démarche compensatrice de chacune des banques centrales, leur solde „général“ respectif est présenté au trésor français. (Voir graphique 1).

En cas de solde „général“ créditeur, le compte est rémunéré au profit des pays membres de la zone de la banque centrale concernée. En cas de solde débiteur, la France prélève des pénalités. Fort du montant des réserves, le trésor français peut fournir de manière illimitée aux banques centrales des deux zones CFA les fonds nécessaires à leur fonctionnement. Certes, on peut considérer cette situation comme celle pouvant garantir aux banques centrales l'accès au trésor français (à tout moment) pour leur approvisionnement en franc CFA, quel que soit le solde de leur compte d'opération au trésor français; cependant, certaines dispositions ont été prises pour observer une discipline monétaire et financières dans les états membres des deux

zones CFA. C'est ainsi, qu'il est prévu dans les conventions signées entre les représentants des deux banques centrales et le ministère français de l'économie et des finances, qu'en cas de difficultés financières pour les pays, les deux banques centrales (BEAC et BCEAO) ne feraient des avances remboursables aux trésors des pays (en difficultés) de leur zone respective qu'à hauteur de 20% des recettes fiscales de ces derniers. Les banques centrales elles-mêmes ne doivent pas avoir leur taux de couverture dans les comptes d'opérations au trésor français descendre en dessous de 20%

**Fig. 1: Gestion des devises dans la zone Franc**



**source : l'auteur**

Au cas où le rapport entre les avoirs extérieurs nets et les engagements à vue de chacune des banques centrales est demeuré inférieur à 20%, au cours de trois mois consécutifs, la banque centrale concernée prend des dispositions pour remédier à la situation à travers des décisions appropriées telles que le relèvement des taux directeurs, la réduction des montants de refinancement.

Il y a aussi des dispositions particulières à chaque zone à travers sa banque centrale. C'est ainsi que pour la BCEAO, il est conclu que lorsque les disponibilités en compte d'opérations présentent une évolution qui laissera prévoir leur insuffisance pour faire face aux règlements à exécuter par la banque centrale, celle-ci devra alimenter le compte d'opérations par prélèvements sur les disponibilités qu'elle aura pu constituer en devises étrangères autres que le franc, demander des cessions à son profit contre francs CFA des devises détenues par les



organismes publics ou privés des pays membres ( pratique dite de „ratissage“) et évitera aux états membres à exercer leurs droits de tirages spéciaux sur le Fonds Monétaire International (F.M.I.).

Concernant la BEAC, il est prévu dans les statuts que, lorsque le compte d'opérations est débiteur durant trois décades (périodes de dix jours) consécutives les montants de refinancement maximal sont réduits de 20% dans les pays dont la situation fait apparaître une position débitrice en compte d'opération, et de 10% dans les pays dont la situation fait apparaître une position créditrice d'un montant inférieur à 15% de la circulation fiduciaire rapportée à cette même situation.

La zone franc a fonctionné avec ces dispositions depuis les indépendances. Toutefois, au début des années 1990, les inquiétudes entretenues dans l'ombre vont être portées à la connaissance du grand public. Cette annonce aux agents économiques avertis va faire basculer la zone CFA dans une phase de turbulence économique qui amènera la dévaluation.

## **5. la période trouble des économies africaines, bilan et les perspectives d'avenir**

### **5.1 La période trouble des économies africaines**

Des indépendances jusqu'au début des années 1980 pour certains et jusqu'à la moitié de ces mêmes années pour d'autres, les pays africains de la zone franc (PAZF) ont connu une situation économique satisfaisante voire florissante, par rapport à d'autres pays africains. Cela pouvait (peut-être) s'expliquer par les retombées positives de la double dévaluation du franc français (1958 et 1969) par rapport au dollar américain.

Mais à partir de 1980 des signes „d'asphyxie“ vont se faire sentir pour ces économies, et dans la deuxième moitié des années 1980 les indicateurs économiques deviennent alarmants. Cela pourrait s'expliquer d'une part, par la baisse des prix des matières premières survenue depuis la deuxième moitié des années 1970; et d'autre part par la politique du franc fort menée par la France en 1985, qui s'applique automatiquement au franc CFA et par les dépréciations compétitives des pays voisins (Ghana, Nigeria) exportateurs des mêmes produits que les PAZF.

Les déficits budgétaires se creusèrent de plus en plus à partir des années 1980 et les plans d'ajustement structurel commencés pendant ces années se heurtèrent „aux réalités socio-politiques locales et aux ralentissements économiques de la zone » (Konaté, 2001).

Les comptes extérieurs s'étant détériorés, il n'était plus possible à ces pays africains d'accroître leur endettement, puisque les prêteurs, avec en tête la banque mondiale, refusaient

d'accorder de nouveaux prêts aux pays en passe de devenir « insolvables ». La seule issue qui restait à ces pays était l'endettement interne par l'accumulation des impayés. A cela s'ajoutaient les évasions des capitaux „sous forme de billets“, ce qui augmentait la pression sur les banques centrales pour manque de moyens de rachat des billets sortis.

### **5.2 la dévaluation .**

Vers la fin des années 1980 les évasions des capitaux étaient devenues récurrentes. Cela a continué jusqu'au début des années 1990. Pour la seule année de 1992 „ le rachat des billets de CFA, à Genève et à Londres ont approché 12 milliards de francs CFA ... et du premier janvier au premier juillet 1993 il a atteint 180 milliards de francs CFA » (Messmer, 1998).

Tout juste avant la dévaluation, la zone CFA présentait un total d'un endettement extérieur net de 212 milliards de francs CFA, dont la répartition est de 134 milliards de francs CFA pour la BCEAO et de 78 milliards pour la BEAC (Konaté, 2001).

Avec cette énorme dette, des déficits budgétaires qui ne pouvaient pas être monétisés (à causes des règles strictes régissant les accords passés entre tous les pays de la zone y compris la France) et des trésors publics des pays des zones CFA presque à cessation de paiements, les états africains se sont retrouvés en situation délicate; acculés par les bailleurs de fonds et les mouvements sociaux (de mécontentement), ils se heurtaient au refus de financer les déficits publics des pays de la zone de la part des banques centrales.

Ne sachant plus où „donner la tête“ (car renvoyés par leur parrain la France), les pays africains se tournèrent vers les institutions de Bretton Woods qui ont, depuis un certain moment fait de la dévaluation une condition préalable à toute aide financière. Sous la direction de la France et avec assistance de ces institutions, les pays africains se réunissent le 11 Janvier 1994 à Dakar pour le changement de la parité entre le franc français et le franc CFA. Ce qui paraissait irréalisable aux yeux de certains chefs d'état africains venait de se produire. Avec la dévaluation du franc CFA par rapport au franc français, un franc CFA vaut désormais 0.01 FF au lieu de 1F CFA = 0,02 FF. Naturellement, une telle décision ne peut rester sans impacts sur les économies des états de la zone CFA.

### **5.3 Bilan des relations économiques et perspectives d'avenir pour les pays africains de la zone CFA**

#### **5.3.1 Bilan des relations économiques**

Lorsque nous parcourons le temps, nous retenons des relations économiques franco-africaines deux grandes périodes concernant leur bilan :

- la période allant du début des relations à la période coloniale,
- la période des indépendances à nos jours

Jusqu'aux indépendances les contacts entre les deux pôles ont permis à la France de se « construire » des comptoirs qui lui ont servi de base pour s'établir sur presque toute l'Afrique occidentale, des côtes à «l'hinterland».

Grâce à ses positions, la France a mis en place une politique d'exploitation des colonies qui a fait des entités africaines des pourvoyeurs de produits recherchés. Ainsi, des produits exotiques (épices, gingembre etc...), les européens ont étendu leurs échanges aux esclaves avec la rentrée en relation avec le continent américain. Cela a duré jusqu'au 19ème siècle. Ces échanges ont confiné les pays africains dans une position de pourvoyeurs de produits exotiques, d'esclaves, et par la suite en zones de production des matières premières industrielles pendant la colonisation. Le développement de ces cultures pérennes, dont les produits devaient être acheminés à la métropole, a mis en berne le développement de la culture de subsistance dans les zones domination.

En effet, pendant la colonisation, les populations étaient soumises à un impôt par tête, qu'il fallait payer. Pour ce faire il fallait une source de revenu pour s'acquitter de cet impôt. Cela obligeait les populations à s'adonner aux cultures telles que le café, le cacao, le palmier à huile etc, qui deviendront plus tard des produits d'exportation pour toutes les zones de production transformées en pays.

Pour tous ces produits, aucune unité de transformation n'a été installée dans leur zone de production respective. Il en a été ainsi pour ces pays africains jusqu'à ce qu'arrivent les indépendances. Avant les indépendances il y a la création des grandes plantations de culture pérenne appartenant aux colons dont l'entretien devait être assuré par les « indigènes » au moyen du travail forcé. Ce même travail forcé a été utilisé pour la construction de voies de communication et d'autres infrastructures réalisées dans les colonies et qui ont été soumises à une « indemnisation » pour la France aux indépendances des pays africains.

Une fois les indépendances acquises, les relations entre la France et ses anciennes colonies n'ont guère changé dans le fond. Les pays africains continuent de rester sous la tutelle de leur « ex-colonisateur », en demeurant pour lui les principaux pourvoyeurs de matières premières.

Sur le plan financier, les banques françaises se sont consolidées et ont occupé presque tout l'espace de l'Afrique occidentale et équatoriale française. Tout cela est assuré par la mise en place d'un système monétaire dûment conçu avec le franc CFA, qui est la monnaie à travers laquelle le lien de gestion coloniale a été maintenu. Les relations commerciales entre ces pays-là et la France sont restées en l'état de la colonisation, accordant à la France la primauté concernant les découvertes des produits miniers et pétroliers. Les produits agricoles d'exportation sont depuis toujours à destination de la France, constituant ainsi des matières premières pour le fonctionnement des industries métropolitaines.

### **5.3.2 Perspectives d'avenir des pays africains de la zone franc.**

Comment pourrions-nous envisager l'avenir des PAZF par rapport aux relations avec la France ? Les pistes de réflexion sont multiples, parmi lesquelles nous allons retenir deux principales: La politique structurelle et la politique monétaire.

Concernant la politique structurelle, il faut revoir la politique agricole et la politique industrielle. Sur le plan agricole, il est temps de voir comment développer les cultures vivrières pour tendre vers l'autonomie au niveau des produits alimentaires. Ce qui permettrait d'épargner plusieurs flux de devises consacrées aux importations des produits alimentaires (Ouguehi, 2020). Il faut aussi que la politique agricole permette que la production de la culture vivrière devienne une source de revenus en haussant les prix d'achat des différents produits. Cela amènerait la population rurale à produire non seulement pour sa propre consommation, mais aussi pour en faire une source de revenus confortable et ne plus dépendre seulement des principaux produits d'exportation que sont le café, le cacao, l'arachide, le coton etc. Nous pensons que cela est possible si les décisions politiques sont prises dans ce sens. Nous pensons également que vu les potentialités agricoles des pays africains, une bonne organisation de ce domaine rendrait les pays africains autosuffisants sur le plan alimentaire et les ferait sortir de leur rôle de périphérie. Pour cela, il faut la motorisation de l'agriculture; cela qui augmenterait le rendement des cultures et pousserait vers la transformation de ces produits qui aboutirait à l'industrialisation. Yaoudey (2021) approuve le développement et la modernisation de l'agriculture ; pour cela, dit-elle, il faut prendre des dispositions tant institutionnelles qu'administratives. Elle préconise qu'il faut «encourager et accompagner les



investisseurs nationaux et étrangers, en allégeant la fiscalité, en supprimant les lourdeurs administratives, et surtout en améliorant le climat des affaires par la lutte contre la corruption qui gangrène de façon notoire l'activité économique. » Yaoudey /2021).

L'industrialisation est le socle de tout développement. Les pays africains sont les principaux pourvoyeurs de produits agricoles et miniers. Mais ceux-ci ont toujours été exportés sans subir une quelconque transformation, ne laissant aucune plus-value aux producteurs qui demeurent dans une précarité indescriptible. Alors la transformation des produits agricoles et miniers, avant leurs exportations, serait non seulement profitable pour les paysans mais aussi pour les pays eux-mêmes qui en tireraient un profit plus élevé. Nous estimons que l'étape de l'industrialisation est un impératif pour ces pays africains, plus de soixante ans après leurs indépendances. C'est surtout l'ouverture du chemin qui mène vers le rôle de centre. Une fois cette étape entamée, les pays africains pourront envisager le glissement sectoriel de la main-d'œuvre du secteur primaire vers le secteur secondaire. Aussi nous proposerons qu'il soit construit des unités industrielles dans chaque pays selon les spécificités en dotation en ressources naturelles de ce pays. Comme exemples, des unités industrielles de transformation des arachides pourraient être construites au Sénégal, celles de la filière coton au Mali ou au Burkina ; La construction d'une grande chocolaterie et d'une unité de transformation de café pourrait être établie en Côte-d'Ivoire ; une usine de la transformation du bauxite en Guinée doit voir le jour ; de même, une grande raffinerie du pétrole peut se bâtir au Nigeria pour desservir toute la sous-région ouest africaine. Tout cela sous-entend un transfert de technologie et une formation pointue et une éducation compétitive dans ces pays pour atteindre ces objectifs.

Ainsi l'industrialisation avec l'organisation de l'agriculture engendrerait des revenus financiers substantiels qu'il faudra gérer. Ainsi nous passerons à la gestion véritable de ces revenus de manière autonome. Ce qui nous amène à la politique monétaire.

La politique monétaire est une arme de développement économique et social. C'est la politique monétaire bien menée qui encourage l'entrepreneuriat et rend possible la création des emplois et par conséquent la baisse du chômage. C'est cette voie que doivent emprunter ceux qui ont en charge la mise en place de la politique monétaire des zones CFA.

En effet, la politique monétaire des zones CFA est inadaptée pour un décollage d'un développement économique soutenu. La parité fixe entre le franc CFA et l'Euro oblige les banques centrales de la zone à défendre cette parité en pratiquant des politiques monétaires restrictives (Tinel, 2016) Elles permettent également certes de stabiliser les prix, mais elles

ont « un impact macroéconomique récessif (Nubukpo, 2007) et elles « ne correspondent pas aux besoins des économies africaines de la zone » (Tinel, 2016).

Les politiques monétaires de la zone sont menées concomitamment par des autorités monétaires internes à la zone et des autorités externes, notamment françaises, à partir des accords monétaires conclus entre la France et ses ex-colonies. L'une des clauses de ces accords est l'engagement de la France à assurer la libre convertibilité du franc CFA ou la garantie de la parité entre l'Euro et le franc CFA. Cette clause contient en son sein un point obligeant les banques centrales africaines de la zone CFA à déposer 50% de leurs devises étrangères totales au trésor français, sur un compte d'opérations. Cela prive ces pays d'énormes moyens qui pouvaient assurer le financement de l'économie. Les banques africaines détiennent parfois des devises sur le compte d'opérations au trésor français, au-delà du seuil recommandé, qui est de 20% comme seuil de couverture pour la parité fixe. Le surplus sert à financer la dette de la France même si c'est de manière insignifiante (Tinel, 2016). Cette politique prive les économies de liquidités. Ce qui amène les banques à chercher à maximiser leurs profits en privilégiant les crédits à court terme avec des taux d'intérêt exorbitants, en réduisant le portefeuille des activités de financement de long terme et des petites et moyennes entreprises. La politique monétaire restrictive s'exprime aussi par la politique d'encadrement du crédit. Tout ceci est la conséquence de trois faits majeurs. Il y a d'abord de la présence toute puissante des banques de l'ère coloniale qui ne sont en réalité que des banques de dépôts, donc peu enclines à financer les investissements de développement à long terme ; et cette politique a imprégné le système financier. Il y a également la faible représentation des banques sous-régionales (Nubukpo, 2007); cela fait qu'il n'y a véritablement pas de concurrence au vrai sens du mot, tellement l'attitude de collusion est perceptible sur le marché bancaire entre les banques métropolitaines. Il y a enfin la faillite des banques de développement due en grande partie à la mauvaise gestion et à toutes sortes de détournements et de gabegie.

C'est pourquoi il est primordial pour les PAZF de concrétiser la création de la monnaie commune au niveau de la CEDEAO dont le Nigeria et le Ghana sont membres; cette zone se doterait ainsi d'une banque centrale qui serait autonome dans la conduite d'une véritable politique monétaire tout en disposant de toutes ses réserves en devises. Cela constitue au niveau monétaire et financier la clé d'un développement soutenu et durable au niveau de l'entrepreneuriat, donc de la création d'emplois. Il faut faire en sorte que « la politique monétaire soit souveraine » (Yaoudey, 2021)

La création d'une union monétaire au niveau de la CEDEAO doit se faire sans interférence ni influence d'une quelconque puissance coloniale. Elle pourra se construire étape par étape ; mais il faudrait que les décisions de changement viennent des africains eux-mêmes.

## Conclusion

Des relations euro - africaines au départ, aux relations franco - africaines à l'arrivée, il y a eu beaucoup d'étapes franchies dans cette liaison économique (d'un autre genre) entre les deux continents.

Si des pratiques commerciales (esclavage) ont ramené l'humanité à son état „animalier“ du 15ème au 19ème siècle, les méthodes d'exploitation (travail forcé) des colonies créées après l'abolition de l'esclavage n'ont pas non plus rehaussé l'image de l'humanité.

Malgré tout, les relations euro - africaines ont toujours demeuré (et demeurent toujours), même si elles sont (et ont de tout temps été) en faveur des pays du nord, qui représentent le centre.

Dans ce travail, nous avons essayé de faire brièvement la genèse de ces relations euro - africaines d'où sont issues les relations franco - africaines. De ces relations franco - africaines sont nées les colonies et leurs exploitations. Mais auparavant, les relations commerciales ont précédé la mise en place de la zone franc qui a précédé le lancement du franc CFA pour les transactions économiques au sein de la zone franc.

Tout participant à une transaction économique a pour ambition d'en tirer un quelconque profit. Force est de reconnaître que les relations économiques franco-africaines ont maintenu les pays africains dans le rôle de la périphérie. Le bilan des relations franco-africaines est nettement en deçà des espoirs placés en ces relations par les africains ; en un mot, ces pays n'ont amorcé aucun développement et sont toujours caractérisés par :

- une agriculture exploitée à un niveau rudimentaire avec des méthodes archaïques
- une agriculture vivrière laissée pour compte,
- des mines exploitées de manière artisanale
- une industrialisation qui n'est même pas encore à l'état embryonnaire, comparée à l'industrialisation de leur partenaire qu'est la France.
- des structures sociales (sanitaires, éducatives etc..) en retard de plusieurs décennies.

Comment sortir de la condition des états de la périphérie ? Il faut une politique économique susceptible de développer tous ces domaines, en s'appuyant surtout sur la culture vivrière en

en mettant l'accent sur le développement industriel sectorial; or, qui parle de politique économique, pense aux instruments dont la politique monétaire. Toutefois, ces états n'ont aucune autonomie monétaire. La gestion du franc CFA, n'est pas leur exclusivité.

Après près de cinquante années de parité fixe avec le franc français, le franc CFA a subi une dévaluation en 1994. Quelques années plus tard, le franc français qui est la monnaie ancre du CFA a abandonné la zone franc pour la zone à monnaie unique qu'est la zone euro. Depuis lors, les voix se font de plus en plus audibles, revendiquant l'indépendance monétaire vis-à-vis de la France. Cela augurera une nouvelle ère économique, financière et monétaire pour les PAZF ;

La politique monétaire étant l'un des instruments de la relance économique ; c'est pourquoi nous encourageons fortement, la création d'une monnaie unique de la CEDEAO qui permettra une politique monétaire qui soutiendra une politique de croissance économique et sortira ces PAZF de leur position de périphérie Ce sera une nouvelle ère pour les pays africains ; pour cela, il faut :

- une monnaie gérée par les africains eux-mêmes,
- une monnaie qui sera arrimée à un panier de devises et non à une seule monnaie ancre,
- une monnaie dont le taux de change flottera dans une bande de fluctuations avec un niveau plancher et un niveau plafond.

Cette nouvelle ère aura pour soubassement incontestable la réforme de l'agriculture et l'industrialisation par une politique structurelle profonde dans ces pays

Toutefois, une question nous revient permanemment à l'esprit. Les pays de la CEDEAO réussiront-ils à créer une monnaie unique pour cette zone économique ? En ont-ils réellement les moyens et la franche volonté ? Que leur manque t-il pour réussir ce pari ?

Notre travail a couvert un domaine vraiment immense, tant dans la dimension spatiale que temporelle. L'espace couvert par le thème devait prendre en compte presque tous les pays africains, compte tenu de leur passé de pays colonisés. La dimensions temporelle recouvrait une période de sept (7) siècles du 15ème au 21ème siècle. Nous avons dû ne pas couvrir tout l'espace africains et nous nous sommes contentés de couvrir l'espace francophone. Or, la colonisation n'a pas les mêmes caractéristiques dans la sphère francophone, dans la sphère anglophone, dans la sphère lusophone et dans sphère hispanophone. C'était là une des limites que nous avons rencontrées. L'autre limite est le manque de littérature sur les premiers





contacts. La littérature ne commence qu'à partir du 18ème siècle (presqu'inaccessible) voire le 20ème siècle.

Toutefois, nous pensons que les relations seraient mieux décrites si les zones de contact étaient étudiées selon la puissance coloniale à laquelle elles étaient soumises, ou bien selon les produits exploités.

## Bibliographie.

- Austin G. (2010) : Développement économique et legs coloniaux en Afrique. Rev. Int. Polit. Développement . PP. 11-36
- Banque de France (2003): Note D'Information n° 127
- Cheveau J.P & Dozon J.P (1985) : Colonisation, Économie de Plantation et Société Civile en Côte-d'Ivoire; cahier Orstom, série sci, hum. Vol. XXI Nr 1; pp. 63-80
- Coquery-Vidrovitch C. (2016) : Petite histoire de l'Afrique. L'Afrique au sud du Sahara, de la préhistoire à nos jours. collection : poche/essais. Éditeur:la découverte
- Conte B. (1994a): Dakar, 11 Janvier 1994: La dévaluation du Franc CFA ; Pardoc, CEAN Paris, Bordeaux, 1994.
- Conte B. (1994b): Dévaluation et équilibre de paiements courants. Document de travail N°20 . Centre d'économie de développement ; Université Montesquieu - Bordeaux IV - France.
- Conte B. (1994c): Vers un changement radical du modèle de développement de la Côte-d'Ivoire? Centre d'économie de développement ; Université Montesquieu - Bordeaux IV - France.
- Eboue C. (1998): La dévaluation du franc CFA en Côte-d'Ivoire, une mesure indirecte ; Banque Mondiale, Institut de développement économique.
- Einzig P.(1968): Leads and Lags, The Main Cause of Devaluation; Mac Millan, ST Martin's Press, New York
- Ekanza S. P- (2006): Le double héritage de l'Afrique ; SER Etudes Tome 404.
- Ekonomie J.-J. (2000): La dévaluation des Francs CFA et l'approche de la balance des paiements : le cas du Gabon ; les Cahiers du Sisera 2000 nr. 2
- Glenville R. & Praveen J. (1993): Devaluation and the trade balance: The recent experience of selected African Countries. CERAF Montclair state University.
- Guillaumont S.J & Guillaumont P. (2017) : Quel avenir pour les francs CFA ? Ferdi Document de travail P 188,
- Guillaumont S.J & Guillaumont P. (2017): La zone Franc en Perspective ; Revue de l'économie du développement. Vol. 25 pp 5-40
- Gylfason T. & Radetzki M. (1985): Does devaluation make sense in the least developed countries; Institute for International Economic Studies, Seminar Paper Nr. 314



- Heller, P. S. (2002/2003) : Considering the IMF's Perspective on a Sound Fiscal Policy, in: Finanzarchiv (59), 1 ; PP 141-161
- Konate D. (2001) : Le Franc CFA face à ses défis“; dans „Conjoncture, octobre 2001
- Leonard G. & Stockman C.A (2001): Current accounts and exchange rates: A look at new evidence; NBER Working Paper Nr. 8361
- Lemesle R. M. (1998): Le commerce Triangulaire (XVIIIe - XIXe siècles) collection „Que Sais-je?“ presse Universitaire Française
- Mariko D. & al (2000): Comment augmenter les revenus des Producteurs ? Leçons de l'Office du Niger au Mali ; Institut d'économie rurale N° 53F.
- Messmer P. (1998): Le passé et l'avenir du Franc CFA .Conférence à l'université Senghor à Alexandrie (Avril 1998).
- Michaely M. (1978) : Analyses of the devaluation : Purchasing - Power Parity, Elasticities and Absorption; Institute of international economic studies; Seminar Paper nr. 112, University of Stockholm
- Miles A. M. (1978): Devaluation, The Trade Balance, And The Balance of Payments; Marcel Dekker Inc. New York and Basel.
- Noula A.G. (1996): Monnaie et Financement du Développement Africain. (Center for economic research on Africa).
- Nubukpo K. (2007) : Politique Monétaire et Servitude Volontaire, La gestion du franc CFA par la BCEAO . Karthala Politique africaine N° 105 ; PP 70-85
- Nubukpo K. (2012) : Le Policy Mix de La Zone UEMOA : Lecons d'hier, Réflexions pour demain ; Revue Tiers Monde nr. 212; PP 137-152
- Nunnenkamp P. (2001) : IWF und Weltbank: Trotz aller Mängel weiterhin gebraut? Kiel Discussion Papers Nr. 388.
- Obstfeld M. (1994): The Logic Of Currency Crises; working paper of the National Bureau for Economic Research, WP nr. 4640.
- Obstfeld M. & Rogoff K. (1995): The Mirage of Fixed Exchange Rates. working paper of the National Bureau of Economic Research; WP Nr. 5191.
- Ouguehi K. P. (2009) : L'effet de la dévaluation du franc CFA sur les Pays Africains de la Zone Franc (PAZF . Rev. Iv. Sci. Eco. Gest. (RISEG), Vol. 13, n° 1 ; PP 86-105 , © Editions Universitaires de Côte d'Ivoire
- Ouguehi K. P. (2020) : L'Impact des importations de produits alimentaires sur la croissance économique des pays de l'Union Économique et Monétaire Ouest - Africaine : Études



empiriques à travers le modèle de Panel MG - ARDL . Revue RAMRES – N°9 Série Économie et Gestion – Juillet - décembre 2020 ; PP 159-186

- Piault M-H (1985): La colonisation, pour une nouvelle appréciation ; Cah. ORSTOM, sér. Sci. Hum., vol. XXI, no 1; pp 5-12
- Poutier R. (2006): L'Afrique Noire au crible de la mémoire coloniale; édition la découverte Nr. 120; pp 215-230
- Tinel B. (2016): Le fonctionnement des comptes d'opérations et leur rôle dans les relations entre la France et les pays africains. ffhalshs-01391233f, Document de travail du Centre d'Economie de la Sorbonne – Nr. 69
- Vreeland J. R. (2003) : The IMF and Economic Development , Cambridge: Cambridge University Press.
- Yaoudey D. N. (2021) « Politique Monétaire Et Stabilité Macroéconomique En Zone Cemac », Revue Française d'Economie et de Gestion, « volume 2 : numéro 8 », pp :178-195
- ZERBO K. J. (1981): Die Geschichte Schwarzafrikas; Fischer- Tagesbuch Verlag GmbH, Frankfurt am Main.